

Enquête ouvrière* (1880)

Karl MARX

Le texte qui suit est conforme à celui qui a été publié, sans nom d'auteur, dans la *Revue socialiste*, n° 4, 20 avril 1880. Il a été réédité par *La Vie ouvrière* du 20 juin 1911, sous le nom de son auteur.

La paternité de Marx est démontrée en fait par une lettre qu'il adressa le 5 novembre 1880 à F. A. Sorge. Il l'informe que Jules Guesde, passé dans les rangs de ses amis, a fondé un « journal ouvrier » ; et que « même (Benoît) Malon, dans la *Revue socialiste*, a dû se déclarer pour le *socialisme scientifique*, c'est-à-dire « allemand ». Il ajoute : « J'ai rédigé pour lui le "Questionnaire" qui, imprimé d'abord dans la *Revue socialiste*, a été diffusé en un grand nombre d'exemplaires par toute la France. » (*Correspondance Fr. Engels – K. Marx et divers, publiée par F. A. Sorge*, trad. par Bracke-Desrousseaux, Paris, 1950, p. 253-254.) Le texte original, écrit en anglais (excepté les points a à f de la question 69), est inédit (cf. *Werke*, vol. XIX, p. 569).

Les deux derniers alinéas du préambule, sans doute rédigé par Marx, paraissent ajoutés par les éditeurs de la revue.

Nous avons apporté quelques corrections de forme au texte de la *Revue socialiste*. Pour un commentaire de ce travail, voir H. Weiss, « *Die Enquête ouvrière von Karl Marx* », dans *Zeitschrift für Sozialforschung*, Paris X, I, 1936, p. 76 et suiv. et M. Rubel, *Karl Marx, essai de biographie intellectuelle*, Paris, 1957, p. 416 et suiv.

* Marx K., *Enquête ouvrière*, traduction Maximilien Rubel et Louis Evrard, in Tome I, Bibliothèque de la Pléiade, éditions Gallimard.

Aucun gouvernement (monarchiste ou républicain bourgeois) n'a osé entreprendre une enquête sérieuse sur la situation de la classe ouvrière française. Mais, en revanche, que d'enquêtes sur les crises agricoles, financières, industrielles, commerciales, politiques !

Les infamies de l'exploitation capitaliste révélées par l'enquête officielle du gouvernement anglais ; les conséquences légales que ces révélations ont produites (limitation de la journée légale de travail à dix heures, lois sur le travail des femmes et des enfants, etc.) ont rendu la bourgeoisie française encore plus craintive des dangers que pourrait représenter une enquête impartiale et systématique.

En attendant que nous puissions amener le gouvernement républicain à imiter le gouvernement monarchique de l'Angleterre, à ouvrir une vaste enquête sur les faits et méfaits de l'exploitation capitaliste, nous allons, avec les faibles moyens dont nous disposons, essayer d'en commencer une. Nous espérons d'être soutenus, dans notre œuvre, par tous les ouvriers des villes et des campagnes, qui comprennent qu'eux seuls peuvent décrire en toute connaissance de cause les maux qu'ils endurent, qu'eux seuls, et non des sauveurs providentiels, peuvent appliquer énergiquement les remèdes aux misères sociales dont ils souffrent ; nous comptons aussi sur les socialistes de toutes les écoles qui, voulant une réforme sociale, doivent vouloir une connaissance *exacte et positive* des conditions dans lesquelles travaille et se meut la classe ouvrière, la classe à qui l'avenir appartient.

Ces *Cahiers du travail* sont l'œuvre première qui s'impose à la démocratie socialiste pour préparer la rénovation sociale.

Les cent questions qui suivent sont les plus importantes. Les réponses doivent porter le numéro d'ordre de la demande. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions ; mais nous recommandons de faire les réponses aussi abondantes et détaillées que possible.

– Le nom de l'ouvrière ou de l'ouvrier répondeur ne sera pas publié, à moins d'autorisation spéciale ; mais il doit être donné, ainsi que son adresse, pour qu'au besoin on puisse communiquer avec lui.

Les réponses doivent être envoyées à l'administrateur de la *Revue socialiste*, M. Lécluse, 28, rue Royale, à Saint-Cloud, près Paris.

Les réponses seront classées et fourniront les éléments de monographies spéciales qui seront publiées par la *Revue socialiste* et plus tard réunies en volume.

I

1. Quel est votre métier ?
2. Est-ce que l'atelier dans lequel vous travaillez appartient à un capitaliste ou à une compagnie d'actionnaires ? Donnez les noms des capitalistes *employeurs* ou des directeurs de la Compagnie.
3. Donnez le nombre des personnes employées.
4. Donnez leur âge et leur sexe.
5. Quel est l'âge le plus jeune auquel les enfants (garçons ou filles) sont admis ?
6. Donnez le nombre de surveillants et autres employés qui ne sont pas des salariés ordinaires.
7. Y a-t-il des apprentis ? Combien ?
8. Outre les ouvriers ordinairement et régulièrement employés, y en a-t-il d'autres qui viennent du dehors et à de certaines saisons ?
9. Est-ce que l'industrie de votre patron travaille exclusivement ou principalement pour les chalands de la localité, pour le marché intérieur général ou pour l'exportation étrangère ?
10. L'atelier est-il situé dans la campagne ou à la ville ? Nommez l'endroit.
11. Si votre atelier est situé dans la campagne, est-ce que votre travail industriel suffit à vous faire vivre, ou bien, le combinez-vous avec un travail agricole ?
12. Est-ce que votre travail est fait à la main ou avec l'aide de machines ?
13. Donnez des détails sur la division du travail dans votre industrie.
14. Emploie-t-on la vapeur comme force motrice ?
15. Énumérez le nombre de chambres dans lesquelles les différentes branches de l'industrie sont pratiquées. – Décrivez la spécialité dans laquelle vous êtes employé ; parlez non seulement de la partie technique, mais encore de la fatigue musculaire et nerveuse qu'elle impose et de ses effets généraux sur la santé des ouvriers.
16. Décrivez les conditions de l'atelier : dimension des pièces, place assignée à chaque ouvrier ; ventilation, température, blanchissement des murs à la chaux, lieux d'aisance, propreté générale, bruit des machines, poussières métalliques, humidité, etc.
17. Existe-t-il une surveillance municipale ou gouvernementale sur les conditions hygiéniques des ateliers ?
18. Dans votre industrie, y a-t-il des émanations délétères spéciales engendrant des maladies spécifiques parmi les ouvriers ?
19. L'atelier est-il encombré de machines ?
20. La force motrice, les appareils de transmission et les machines sont-elles protégées de manière à prévenir tout accident ?
21. Énumérez les accidents arrivés durant votre expérience professionnelle.

22. Si vous travaillez dans une mine, énumérez les mesures préventives prises par votre employeur pour assurer la ventilation et empêcher les explosions et autres dangereux accidents.
23. Si vous travaillez dans une fabrique de produits chimiques, dans une usine, dans une manufacture d'objets métalliques ou toute autre industrie présentant des dangers spéciaux, énumérez les mesures de précautions prises par votre employeur.
24. Quels sont les moyens d'éclairage de votre atelier (gaz, pétrole, etc.) ?
25. En cas d'incendies, les moyens de fuite sont-ils suffisants ?
26. En cas d'accident, l'employeur est-il obligé *légalement* d'indemniser l'ouvrier ou sa famille ?
27. Sinon, a-t-il jamais indemnisé ceux à qui il est arrivé malheur pendant qu'ils travaillaient à l'enrichir ?
28. Y a-t-il un service médical dans votre atelier ?
29. Si vous travaillez à votre domicile, décrivez l'état de votre chambre de travail. Vous servez-vous seulement d'outils ou de petites machines ? Vous faites-vous aider par vos enfants ou d'autres personnes (adultes ou enfants, mâles ou femelles) ? Travaillez-vous pour des clients particuliers ou pour un entrepreneur ? Traitez-vous directement avec lui ou par un intermédiaire ?

II

30. Énumérez les heures de travail quotidiennes et les jours de travail pendant la semaine.
31. Énumérez les jours fériés pendant l'année.
32. Quelles sont les interruptions de la journée de travail ?
33. Les repas sont-ils pris à des intervalles déterminés ou irrégulièrement ? Sont-ils pris dans ou en dehors de l'atelier ?
34. Travaille-t-on pendant les heures de repas ?
35. Si l'on emploie la vapeur, quand la donne-t-on, quand l'arrête-t-on ?
36. Y a-t-il du travail de nuit ?
37. Énumérez les heures de travail des enfants et des jeunes personnes au-dessous de 16 ans.
38. Y a-t-il des relais d'enfants et de jeunes personnes se remplaçant mutuellement durant les heures de travail ?
39. Les lois sur le travail des enfants sont-elles mises en vigueur par le gouvernement ou la municipalité ? Les employeurs s'y soumettent-ils ?
40. Existe-t-il des écoles pour les enfants et les jeunes personnes employés dans votre métier ? S'il y en a, quelles sont les heures d'école ? Qui les dirige ? Qu'y enseigne-t-on ?

41. Quand le travail est de nuit et de jour, quel est le système de relais ?
42. Quelle est la prolongation habituelle des heures de travail pendant les périodes de grande activité industrielle ?
43. Les machines sont-elles nettoyées par des ouvriers spécialement engagés pour ce travail ; ou le sont-elles gratuitement par les ouvriers employés aux machines pendant leur journée de travail ?
44. Quels sont les règlements et les amendes pour les retards ? Quand la journée de travail commence-t-elle, quand recommence-t-elle après les repas ?
45. Quel temps perdez-vous en vous rendant à l'atelier et en rentrant chez vous ?

III

46. Quels sont les contrats que vous passez avec votre employeur ? Êtes-vous engagé à la journée, à la semaine, au mois, etc. ?
47. Quelles sont les conditions stipulées pour donner ou recevoir congé ?
48. Dans le cas de bris de contrat, quand c'est l'employeur qui est en faute, quelle est sa pénalité ?
49. Quand c'est l'ouvrier qui est en faute, quelle est sa pénalité ?
50. S'il y a des apprentis, quels sont les termes de leur contrat ?
51. Votre travail est-il régulier ou irrégulier ?
52. Dans votre métier travaille-t-on seulement pendant certaines saisons ; ou est-ce que le travail, dans les temps ordinaires, est distribué plus ou moins également pendant toute l'année ? Si vous ne travaillez qu'à de certaines saisons, comment vivez-vous dans l'intervalle ?
53. Êtes-vous payé au temps ou à la pièce ?
54. Si vous êtes payé au temps, êtes-vous payé à l'heure ou à la journée ?
55. Y a-t-il des salaires extra, pour du travail extra ? Quels sont-ils ?
56. Si vos salaires sont payés à la pièce, comment les fixe-t-on ? Si vous êtes employé dans des industries où le travail exécuté est mesuré par la quantité ou le poids, comme c'est le cas dans les mines, votre employeur ou ses commis ont-ils recours à des tricheries pour vous frauder d'une partie de vos gains ?
57. Si vous êtes payé à la pièce, fait-on de la qualité de l'article un prétexte pour des déductions frauduleuses de vos salaires ?
58. Que vous soyez payé à la pièce ou au temps, quand êtes-vous payé, en d'autres mots combien long est le crédit que vous faites à votre maître avant de recevoir le prix du travail exécuté ? Êtes-vous payé après une semaine, un mois, etc. ?

59. Avez-vous remarqué que le retard dans le paiement de vos salaires vous oblige à recourir fréquemment aux monts-de-piété, payant là un taux d'intérêt, vous dépouillant de choses dont vous avez besoin ; de faire des dettes chez les boutiquiers, devenant leur proie parce que vous êtes leur débiteur ? Connaissez-vous des cas où des ouvriers ont perdu leurs salaires par la faillite ou la banqueroute de leurs patrons ?
60. Les salaires sont-ils payés directement par le patron ou par des intermédiaires (*marchandeurs, etc.*) ?
61. Si les salaires sont payés par des marchandeurs ou d'autres intermédiaires, quels sont les termes de votre contrat ?
62. Quel est le taux de votre salaire en argent au jour et à la semaine ?
63. Quels sont les salaires des femmes et des enfants coopérant avec vous dans le même atelier ?
64. Quel a été dans votre atelier le salaire à la journée le plus élevé pendant le mois dernier ?
65. Quel a été le salaire à la pièce le plus élevé pendant le mois dernier ?
66. Quel a été votre salaire pendant le même temps, et si vous avez une famille, quels sont les salaires de votre femme et de vos enfants ?
67. Les salaires sont-ils payés entièrement en argent ou autrement ?
68. Si c'est votre employeur qui vous loue votre domicile, quelles sont les conditions ? Est-ce qu'il déduit le loyer de vos salaires ?
69. *Quels sont les prix des objets nécessaires, tels que : (a) Loyer de votre habitation ; conditions de location ; le nombre de pièces qui la composent, des personnes qui y demeurent ; réparations, assurances ; achat et entretien du mobilier, chauffage, éclairage, eau, etc. (b) Nourriture : pain, viande, légumes, pommes de terre, etc., laitage, œufs, poissons, beurre, huile, saindoux, sucre, sel, épicerie, café, chicorée, bière, cidre, vin, etc., tabac. (c) Habillement pour les parents et les enfants, blanchissage, soins de propreté, bains, savons, etc. (d) Frais divers : ports de lettres, emprunts et dépôts aux monts-de-piété, frais d'école des enfants, d'apprentissage, achats de journaux, de livres, etc., contributions à des sociétés de secours mutuel, pour des grèves, des coalitions, des sociétés de résistance, etc. (e) Frais, s'il y en a, occasionnés par l'exercice de votre métier ? (f) Impôts.*
70. Essayez d'établir le budget hebdomadaire et annuel de vos revenus et de ceux de votre famille, de vos dépenses hebdomadaires et annuelles !
71. Avez-vous remarqué, durant votre expérience personnelle, une plus grande hausse dans les objets nécessaires à la vie, tels que logement, nourriture, etc., que dans le salaire ?
72. Énumérez les variations dans le taux des salaires qui vous sont connues.

73. Mentionnez les abaissements des salaires dans les temps de stagnation et de crise industrielle.
74. Mentionnez la hausse des salaires dans les prétendus temps de prospérité.
75. Mentionnez les interruptions dans le travail par le changement des modes et les crises particulières et générales. Racontez vos propres chômages involontaires.
76. Comparez *les prix des articles que vous produisez* ou des services que vous rendez avec le prix de votre travail.
77. Citez les cas que vous connaissez d'ouvriers déplacés par l'introduction des machines ou autres perfectionnements.
78. Avec le développement des machines et la productivité du travail, l'intensité et la durée du travail ont-elles augmenté ou diminué ?
79. Connaissez-vous aucune élévation de salaire comme conséquence des progrès de la production ?
80. Avez-vous jamais connu des ouvriers ordinaires qui aient pu se retirer à l'âge de 50 ans et vivre sur l'argent gagné dans leur qualité de salarié ?
81. Quel est dans votre métier, le nombre d'années pendant lequel un ouvrier de santé moyenne peut continuer à travailler ?

IV

82. Existe-t-il des sociétés de résistance dans votre métier et comment sont-elles conduites ? Envoyez leurs statuts et leurs règlements.
83. Combien de grèves se sont produites dans votre métier pendant le cours de votre expérience ?
84. Combien de temps ces grèves ont-elles duré ?
85. Étaient-elles générales ou partielles ?
86. Avaient-elles pour but une hausse des salaires ou étaient-elles faites pour résister à une réduction des salaires ; ou se rapportaient-elles à la longueur de la journée de travail ou étaient-elles causées par d'autres motifs ?
87. Quels ont été leurs résultats ?
88. Parlez de l'action des Prud'hommes.
89. Votre métier a-t-il soutenu des grèves d'ouvriers appartenant à d'autres corps de métiers ?
90. Parlez des règlements et des pénalités établies par votre employeur pour le gouvernement de ses salariés.
91. Y a-t-il eu des coalitions d'employeurs pour imposer des réductions de salaires, des augmentations de travail, pour entraver les grèves et généralement pour imposer leurs volontés ?

92. Connaissez-vous des cas où le gouvernement ait abusé des forces publiques pour les mettre au service des employeurs contre leurs employés ?
93. Connaissez-vous des cas où le gouvernement soit intervenu pour protéger les ouvriers contre les exactions des maîtres et leurs illégales coalitions ?
94. Le gouvernement fait-il exécuter, contre les maîtres, les lois qui existent sur le travail ? Est-ce que ses inspecteurs remplissent leur devoir ?
95. Existe-t-il dans votre atelier ou métier des sociétés de secours mutuel pour les cas d'accidents, de maladie, de mort, d'incapacité temporaire de travail, de vieillesse, etc. ? Envoyez leurs statuts et règlements.
96. Est-ce que l'entrée dans ces sociétés est volontaire ou compulsive ? Est-ce que les fonds sont exclusivement sous le contrôle des ouvriers ?
97. Si les contributions sont compulsives et sous le contrôle des maîtres, les retiennent-ils sur les salaires ? Est-ce qu'ils paient des intérêts pour ces retenues ? Est-ce qu'elles sont rendues à l'ouvrier quand il donne congé ou est expulsé ? Connaissez-vous des cas où des ouvriers ont bénéficié de soi-disant caisses de retraite contrôlées par les patrons, mais dont le capital constituant est prélevé sur les salaires des ouvriers ?
98. Y a-t-il des sociétés coopératives dans votre métier ? Comment sont-elles dirigées ? Est-ce qu'elles emploient des ouvriers du dehors de la même façon que les capitalistes le font ? Envoyez leurs statuts et règlements.
99. Existe-t-il dans votre métier des ateliers où les rétributions des ouvriers sont payées partie sous le nom de salaire et partie sous le nom de prétendue coparticipation dans les profits ? Comparez les sommes reçues par ces ouvriers et celles reçues par d'autres ouvriers car il n'existe pas de prétendue coparticipation dans les profits ? Énumérez les engagements des ouvriers vivant sous ce régime. Peuvent-ils faire des grèves, etc., et leur est-il seulement permis d'être les humbles serviteurs de leurs maîtres ?
100. Quelles sont les conditions générales physiques, intellectuelles, morales, des ouvriers et ouvrières employés dans votre métier ?
101. Observations générales.